

1. **Demandeur:** .....

**Adresse:** .....

**Téléphone:** ..... **Mail:** .....

2. **Comité ou organisme pour lequel la demande est introduite :**

(Préciser la raison sociale : a.s.b.l., association, comité de quartier)

2.1. Raison sociale:.....

2.2. N° TVA: .....

2.3. Siège social:.....

2.4. Président ou responsable délégué:.....

3. **Date(s), but et lieu exact(s) de l'organisation**

**Date:** .....

**But:** .....

**Lieu:** .....

4. **Désignation précise de l'aide sollicitée et du matériel demandé:**

.....

.....

.....

.....

5. **Date et heure:**

5.1. du placement du matériel .....

5.2. du montage sur place .....

5.3. du démontage .....

6. **Moyen de transport utilisé:**

6.1. fourni par le demandeur .....

6.2. sollicité .....

## 7. Prix de location

La redevance de location, de frais de manutention et de transport est fixé comme suit:

	HTVA	TVAC (21 %)
- chaise, l'unité	0,50 €	0,605 €
- banc, l'unité	1,00 €	1,21 €
- table (0,90 x 0,60), l'unité	1,00 €	1,21 €
(2,20 x 0,60), l'unité	2,00 €	2,42 €
- barrière Nadar, par mètre	0,50 €	0,605 €
- barrière Héras, par pièce	5,00 €	6,05 €
- grille Caddie, par pièce	2,00 €	2,42 €
- barbecue	5,00 €	6,05 €
- podium de 4,5 m X 10 m (uniquement au Marché couvert)	100,00 €	121,00 €
6 m X 12 m (uniquement au Marché couvert)	140,00 €	169,40 €
- nouveau podium ( max. 40 él.), par élément	5,00 €	6,05 €
- piste de danse (uniquement au Marché couvert)	200,00 €	242,00 €
- échoppe, l'unité	3,00 €	3,63 €
- tente ou stand, l'unité	20,00 €	24,20 €
- matériel didactique, forfait	100,00 €	121,00 €
- panneau d'affichage type élection, par pièce	3,00 €	3,63 €
- conteneur à puce (240L - 660L - 1100L), par conteneur au M.C.	2,50 €	3,02 €
- conteneur à puce (240L - 660L - 1100L), par conteneur hors M.C.	10,00 €	12,10 €
Les coûts de traitement des déchets : 0,15 €/kg déchets déposés		

## 8. Engagement                      A LIRE ATTENTIVEMENT

Je m'engage en mon nom propre et au nom de l'organisation que je représente à utiliser le matériel reçu, à le remettre en bon état au Service Prêt matériel, ainsi qu'à supporter les frais résultant de la perte, de la dégradation, du retard apporté à la restitution ou de tout autre manquement entraînant une dépense pour le Service Prêt Matériel de la RCA d'Hannut. Le prix de location s'entend à la semaine (au maximum) et sera donc multiplié par le nombre de semaines de location le cas échéant.

D'autre part, **au moins un délégué du Club demandeur du matériel** sera présent lors de l'enlèvement et de la restitution du matériel. **A défaut**, le matériel déposé par le service de la Régie sera considéré comme réceptionné dans sa totalité et les services prestés par le Service de Prêt de Matériel seront **facturés à 30,00 € HTVA /heure**.

**Toute demande de prêt de matériel ne sera prise en considération qu'à la condition expresse que le demandeur soit en ordre de paiement vis à vis du Service Prêt Matériel et Location du Marché couvert.**

Le demandeur s'engage à payer la facture dans les 30 jours. A défaut de règlement à l'échéance, le montant de la facture sera majoré, sans mise en demeure, d'une somme de 15% du montant total de la facture avec un minimum de 50 euros et portera un intérêt au taux de 1,5% par mois depuis la date d'émission.

Tout cas non prévu au présent contrat sera tranché par le Bureau exécutif de la RCA. Tout litige relatif à l'interprétation, l'exécution ou l'inexécution de la présente convention sera soumis à la compétence des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Huy.

Il est à signaler que pour le prêt de matériel de signalisation, celui-ci s'effectue au **Service Voirie de la Ville de Hannut**, route de Tirlémont.

Hannut, le...../...../.....

Signature

## 9. ACCORD DE LA REGIE COMMUNALE D'HANNUT:

Favorable / Défavorable

Remarques

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Le Président